

Compte rendu

Conseil de l'emploi et de la formation (CEF) Réunion plénière du 10 et 11 octobre 2022

Voir [l'ordre du jour est les états d'avancement](#)

| | |
|--|----|
| Relevé d'orientations et de propositions | 5 |
| 1 – Ouverture de la 7 ^{ème} réunion plénière conseil | 8 |
| 2 – Échange sur le mode de fonctionnement et les projets du CEF..... | 10 |
| 3 – Equi-ressources: Présentation de son rapport d'activité..... | 12 |
| 4 – Bilan 2022 et suite du concours « Un des meilleurs apprentis de France » (MAF)..... | 14 |
| 5 – OMEFFE : Présentation des indicateurs de tension | 15 |
| 6 – Résultat et suite de l'étude Offre et demandes de chevaux ; formation des éleveurs : étudier les évolutions de l'offre et de la demande de chevaux ; en tirer les conséquences en matière de formation des éleveurs..... | 17 |
| 7 – OESC : Panorama social, économique et financier des entreprises équines..... | 19 |
| 8 – Présentation des produits de développement FIDEL équestre | 21 |
| 9 – Présentation des avancées du projet Description des activités liées au travail avec les équidés (DALTE) et présentation d'EDUTER Ingénierie | 22 |
| 10 – FFE : Renouvellement du titre à finalité professionnelle animateur d'équitation et des Brevets fédéraux auprès de France compétences..... | 24 |
| 11 – CPNE-EE : Évaluation des niveaux de prises en charge des coûts contrat d'apprentissage (NPEC) par France compétences..... | 25 |
| 12 - Présentation de la direction emploi de l'AFASEC et du projet de dénomination des métiers des courses | 26 |
| 13 - Suivi de l'inscription des métiers sur la liste des métiers en tension : état d'avancement et prochaines étapes..... | 28 |
| 14 - Présentation de recherche doctorale et proposition d'action en faveur de l'amélioration des conditions de travail dans les écuries | 30 |
| 15 - CNOV : Présentation du nouvel Atlas Vétérinaire..... | 32 |
| 16 – Nombre croissant de candidats au Certificat d'aptitude aux fonctions d'inséminateur équin | 33 |
| 17 - Commande d'étude à l'OMEFFE : Le métier d'artiste équestre | 35 |
| 18 – Questions diverses | 36 |
| Actualisation du décompte des emplois | 36 |
| 19 - Clôture de la 7 ^{ème} réunion plénière – Date et lieu de la réunion suivante du CEF..... | 37 |

Présents :

| Institution & personnalités qualifiées | Fonction | Prénom | Nom |
|--|---|-----------------|-------------|
| IFCE | Directrice du pôle formation professionnelle (PFP) | Flavie | Bariller |
| SFET | Chargée d'étude | Clémentine | Bonnin |
| IFCE | Chargée d'étude | Françoise | Chastanet |
| CEF | Président | Michel | Chauveau |
| Union nationale des maisons familiales et rurales | Directeur de la MFR de Terrou Représentant de la filière équine | Erick | Chermette |
| Ministère de l'Agriculture et de Souveraineté alimentaire - DGER | Adjointe à la cheffe du bureau BDET | Joëlle | Clouchoux |
| IFCE | Responsable du département recherche – Animatrice du Conseil scientifique | Marion | Cressent |
| AFASEC | Directrice emploi | Élise | David |
| CPNE-EE (collège des salariés) | Président | Michel | David |
| Association des entraîneurs de galop | Président | François-Xavier | de Chevigny |
| Syndicat national des artistes équestres | Secrétaire général | Gilbert | De Keyser |
| FFE | Responsable de service - Juriste | Isabelle | Defossez |
| IFCE | Ingénieure de formation | Florence | Delisle |
| IFCE | Directrice d'équi-ressources | Tiphaine | Drouot |
| IFCE | Adjointe à la directrice du pôle formation professionnelle (PFP) | Maud | Dupuy d'Uby |
| IFCE | Directeur général | Jean-Roch | Gaillet |
| Conseil national de l'ordre des Vétérinaires | Président | Jacques | Guérin |
| Expert du CEF | Directeur délégué général du GHN | Mathias | Hébert |
| AFASEC | Directeur général de l'AFASEC | Guillaume | Herrnberger |
| IFCE | Directrice des observatoires | Pascale | Heydemann |
| IFCE | Chargée d'études à l'OMEFFE | Julia | Joly |

| | | | |
|--|---|-----------|-----------|
| SHF | Coordinatrice commerciale | Cécile | Lathelize |
| IFCE | Adjointe à la directrice du pôle formation professionnelle (PFP) | Marion | Leveau |
| IFCE | Ingénieure de projets et de développement – Animatrice du CEF | Charlène | Lourd |
| IFCE | Directrice générale adjointe | Florence | Méa |
| IFCE | Ingénieure de formation | Juliette | Mos |
| IFCE | Chargée d'études à l'OESC | Anne-Lise | Pépin |
| IFCE – Cadre noir | Ecuyer de manège - Chargé de liaison entre le Cadre noir et le pôle formation de l'IFCE | Nicolas | Pérez |
| Ministère de l'Agriculture et de Souveraineté alimentaire - MASA | Inspecteur pédagogique de l'enseignement agricole | Joël | Rigal |
| Ministère de l'Agriculture et de Souveraineté alimentaire - DGPE | Chargée de mission - MAA/DGPE | Agnès | Rimbert |
| Expert du CEF | Doyen honoraire de l'inspection de l'enseignement agricole | Hervé | Savy |
| FFE | Adjoint de la directrice technique nationale - Fédération française d'équitation | Olivier | Simon |
| Eduter Ingénierie | Directrice | Estelle | Veullerot |

Absents ou excusés :

| Institution & personnalités qualifiées | Fonction | Prénom | Nom |
|--|--|---------------|---------------|
| IFCE | Directeur du pôle accompagnement filière | Guillaume | Blanc |
| CPNEE-EE (collège employeur) | Secrétaire générale | Fabienne | Bondon |
| Fédération des conseils des chevaux | Directeur | Hugues | Calvin |
| Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques | Sous directrice | Catherine | Chenevier |
| Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques | Chargée de mission formation des métiers de l'animation et du sport | Patricia | Fontanillas |
| IFCE | Président Comité Culture patrimoine et UNESCO | Didier | Garnier |
| Ministère de l'Agriculture et de Souveraineté alimentaire - DGER | Chef de Bureau - BDET | Héloïse | Giordano |
| IFCE | Assistante administrative (PFP) | Chantal | Goulin |
| IFCE | Adjoint à l'écuyer en chef | François | Huot-Marchand |
| IFCE | Directrice du pôle développement innovation recherche | Sandie | Jarrier |
| Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques | Chef du bureau DS 3 B | Pierre-Alexis | Latour |
| Expert du CEF | Directrice de la Bergerie nationale de Rambouillet | Elisabeth | Lescoat |
| Conseil des chevaux de Normandie | Directrice | Lola | Quitard |
| SHF | Directrice | Emilie | Morichon |
| Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques | Sous directrice | Audrey | Pérusin |
| Ministère de l'Agriculture et de Souveraineté alimentaire - DGPE | Adjoint au chef du bureau du cheval et de l'institution des courses, MAA | Florent | Romagoux |
| Ministère de l'Agriculture et de Souveraineté alimentaire - DGER | Chargée d'étude - MAA/DGER | Nadège | Sené |
| IFCE | Président du Conseil scientifique | Etienne | Verrier |

Relevé d'orientations et de propositions

Échange sur le mode de fonctionnement et les projets du CEF

Les membres s'accordent sur l'intérêt du CEF, qui permet de traiter de nombreux sujets d'importance pour la filière en terme d'emploi et de formation et de favoriser la création de liens entre ses membres *via* les groupes de travail. Mais cela amène à être vigilant sur la priorisation des sujets à traiter et le temps consacré en séance plénière.

Pour les aider dans cette réflexion, les membres ont apprécié le schéma de répartition des sujets par thématiques. Ce document nécessite d'être amélioré et davantage détaillé afin de servir de tableau de bord au CEF. Charlène LOURD, à l'initiative de ce support, recolte les remarques des membres et proposera une version actualisée d'ici la 8^{ème} réunion plénière.

Bilan 2022 et suite du concours « Un des meilleurs apprentis de France » (MAF)

Dans son rôle d'appui à la filière, l'IFCE et notamment son service équi-ressources considèrent d'intérêt général de poursuivre ce projet. Dans un contexte de pénurie grandissante de personnel, la filière a besoin d'attirer de nouveaux apprenants dans ses formations et de susciter des vocations. Il apparaît donc primordial d'œuvrer à une meilleure attractivité des formations et des opportunités de carrière encore mal connues du grand public. Le service d'équi-ressources propose de renouveler cette action en 2023.

Le Conseil de l'emploi et de la formation a validé ce projet et a pu s'appuyer dans un premier temps essentiellement sur équi-ressources pour le faire mettre en œuvre. Dans la mesure où les représentants de la filière équine considèrent également important de le pérenniser, il importe certainement maintenant que les partenaires s'impliquent davantage. L'IFCE, dans son rôle d'institut technique au service de la filière, peut continuer à en assurer la coordination.

Résultats et suite de l'étude Offre et demandes de chevaux ; formation des éleveurs

Les premiers résultats relatifs à la situation actuelle des éleveurs et de la situation du marché du cheval de sport/loisir à l'horizon 2030 ont pu être présentés à la grande satisfaction des commanditaires. La diffusion de ces résultats est prévue en novembre 2022, sous forme d'un rapport global.

Présentation des produits de développement FIDEL équestre

Les travaux se poursuivent au sein du groupe de travail. Les membres du CEF continueront d'être informés des avancées.

Présentation des avancées du projet Description des activités liées au travail avec les équidés (DALTE)

Après avoir dressé en 2020 un état des lieux des certifications, le groupe de travail DALTE est parvenu entre 2021 et 2022 à fédérer les principaux certificateurs afin qu'ils puissent dresser ensemble un panorama des activités liées au travail avec les équidés. Tous sont convaincus de l'intérêt de ce sujet. L'objectif est désormais d'analyser le référencement opéré en proposant un document intermédiaire de lecture et de compréhension. Le groupe espère par ce procédé pouvoir repérer les superpositions entre certifications et les manques. Cette production facilitera l'identification de passerelles entre les formations.

Évaluation des niveaux de prises en charge des coûts contrat d'apprentissage (NPEC) par France compétences

Comme suite au point d'actualité fait par la CPNE-EE et aux échanges qui ont suivi, compte tenu de l'importance du sujet pour les OF (le « *nerf de la guerre* ») et du caractère récurrent de la détermination du niveau de ces prises en charge, le président du CEF et l'IFCE désirent savoir si les membres du CEF souhaitent que l'Institut réfléchisse à une proposition de méthode de travail davantage anticipatrice, afin d'aider à l'amélioration du dialogue avec France compétences en la matière.

Présentation du projet de dénomination des métiers des courses

Dans un contexte de pénurie de personnel qui nécessite d'attirer davantage de jeunes professionnels vers les métiers des courses, l'AFASEC fait le constat que l'intitulé de certains métiers des courses hippiques est en inadéquation avec les réalités sociétales. Ainsi le marqueur masculin des métiers demeure présent malgré la part de plus en plus importante des femmes dans les écuries. L'AFASEC propose de faire évoluer le nom des métiers et souhaite pour cela mobiliser le CEF pour avis.

Les membres du CEF confirment le besoin d'un tel changement. Si les avis du CEF peuvent avoir un effet, il sera possible de formaliser un avis à l'AFASEC.

Élise DAVID se charge d'informer et de consulter le CEF par l'intermédiaire de Charlène LOURD. Un groupe de travail pourra être constitué si l'AFASEC l'estime nécessaire.

Suivi de l'inscription des métiers sur la liste des métiers en tension : état d'avancement et prochaines étapes

Après concertation du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et du ministère de l'intérieur, le MASA, notamment le Bureau du cheval et de l'institution des courses explique qu'il est peu probable que les métiers de cavalier d'entraînement et de lad-driver soient inscrits sur la liste des métiers en tensions. Les membres du CEF considèrent que ce sujet reste de grande importance et souhaitent qu'il soit poursuivi. Le GHN par l'intermédiaire de Mathias HEBERT propose de se rapprocher de la FNSEA afin qu'elle apporte son expertise sur ce sujet

En contact avec Pôle emploi, le service d'équi-ressources continue de travailler à un meilleur « ROMAGE » des métiers. Les membres du CEF pourront, à ce titre, être sollicités pour apporter leur expertise.

Présentation de recherche doctorale et proposition d'action en faveur de l'amélioration des conditions de travail dans les écuries

Réalisée entre 2017 et 2022, la thèse de Charlène LOURD portant sur l'adéquation entre la formation et l'emploi dans les mondes équestres et hippiques à partir de l'étude des carrières professionnelles des gens de chevaux fait apparaître un désajustement plus prégnant en milieu de carrière. S'il est facile de s'intégrer et de débiter sa carrière dans les mondes du sport et des courses, le développement de carrière semble quant à lui plus difficile. En effet, d'après l'échantillon analysé les conditions d'emploi, le manque de reconnaissance et l'accès à des emplois « de qualité » seraient les principales raisons d'interruption de carrière. Des témoignages poignants sont présentés aux membres pour les avertir de la situation et les persuader du besoin d'agir pour diminuer les départs et fidéliser les salariés d'expérience.

Charlène LOURD propose de se rapprocher des membres d'ici le prochain CEF pour recueillir leurs avis sur la question. En fonction de leur besoin, le sujet pourra de nouveau être inscrit à l'ordre du jour du CEF n°8.

Nombre croissant de candidats au Certificat d'aptitude aux fonctions d'inséminateur équin

Face à une demande de plus en plus croissante de candidatures au certificat d'aptitude aux fonctions d'inséminateur équin, le pôle formation de l'IFCE demande l'avis du CEF sur le besoin d'augmenter (ou non) le nombre de formés. Il propose de mettre en place un groupe de travail pour les aider dans cette réflexion.

Les membres du CEF valident cette initiative qui est d'intérêt général pour la filière. Les membres se rapprochent de Maud DUPUY d'UBY, pilote du projet, afin de communiquer les coordonnées des personnes désireuses de rejoindre ce groupe de travail. Le groupe de travail s'engage à informer les membres du CEF de l'avancée des travaux.

Commande d'étude à l'OMEFFE : Le métier d'artiste équestre

Le Syndicat national des artistes équestres et la FFE demandent conjointement à l'OMEFFE d'établir un état des lieux du métier d'artiste équestre en France métropolitaine. L'étude comportera un recensement des acteurs pour ensuite analyser la diversité des profils d'acteurs, les problématiques rencontrées et les leviers possibles d'amélioration. Les commanditaires s'engagent à mobiliser des moyens humains voire financiers pour soutenir l'OMEFFE dans la réalisation de cette étude. D'intérêt pour la filière, les membres du CEF valident la réalisation de cette étude. L'OMEFFE et les commanditaires s'engagent à tenir informé le CEF de l'avancée des travaux.

Actualisation du décompte des emplois

Les membres du CEF confirment le besoin d'actualiser le décompte des emplois. L'OMEFFE débutera le chiffrage en 2023 à condition d'obtenir un ETP supplémentaire. Les membres du CEF s'engagent à diffuser les enquêtes complémentaires auprès de leurs réseaux pour aider à la comptabilisation.

Fixation de la date et du lieu de prochaine réunion plénière

La 8^{ème} séance plénière du CF se tiendra les **5 et 6 avril 2023** et sera accueillie par l'AFASEC à **Chantilly**.

1 – Ouverture de la 7^{ème} réunion plénière conseil par Frédéric BOUIX, Florence MÉA et Michel CHAUVEAU

Frédéric BOUIX est heureux d'accueillir la 7^{ème} séance plénière du Conseil de l'emploi et de la formation au sein des locaux de la Fédération française d'équitation. La présence assidue d'Olivier SIMON au sein du CEF et son investissement dans les différents travaux qui y sont menés sont la marque du fort intérêt de la FFE pour ce conseil. De par le nombre et la richesse des sujets, le CEF a tout son intérêt pour la filière équine. Après avoir rappelé l'histoire de la construction du Parc fédéral, Frédéric BOUIX indique l'attachement fort de la FFE pour la formation. En effet, la formation des cadres enseignants permet de structurer la profession et de garder une unité dans le savoir. Cette structuration permet de donner une identité à l'ensemble des équitants. Mais alors que la filière connaît de forte tension de recrutement, la FFE demeure vigilante sur l'image donnée par les professionnels eux-mêmes de leur métier. C'est pourquoi, elle soutient la campagne #lechevalrecrute initiée par le service d'équi-ressources/IFCE et se mobilise dans la mise en œuvre du concours de l'Un des meilleurs apprentis de France.

Jean-Roch GAILLET remercie Frédéric BOUIX pour son accueil au siège de la Fédération française d'équitation (FFE) et le prie de transmettre ces remerciements à son président, Serge LECOMTE. Il indique que, jusqu'à présent, Michel CHAUVEAU avait proposé l'organisation des réunions plénières du CEF (institutionnellement de l'IFCE) en alternance dans les locaux des ministères de tutelle et dans ceux de l'Institut. Le CEF devenant davantage, *de facto*, celui de la filière, et compte tenu de l'excellent climat de partenariat entretenu avec la FFE (entre autres) au sein de ce conseil, il a proposé, lors du dernier salon international de l'agriculture (SIA), que des réunions soient également organisées dans les locaux des partenaires de la filière. La FFE a aussitôt accepté. Elle sera suivie d'autres (l'AFASEC propose d'accueillir la suivante).

Le Directeur général de l'IFCE profite de la 7^{ème} séance plénière pour remercier le président Michel CHAUVEAU de son indéfectible investissement pour ce conseil et le félicite du chemin parcouru durant son premier mandat. Le CEF est devenu un incontournable des questions de l'emploi et de la formation grâce à la mobilisation de l'ensemble de ses membres et de la coordination qui y est faite. Il lui souhaite un deuxième mandat aussi fructueux que le premier.

Michel CHAUVEAU s'associe aux remerciements du DG de l'IFCE adressés à la FFE et partage les propos de Frédéric BOUIX sur les enjeux des formations. Il rappelle sa première rencontre avec la fédération et le chemin parcouru depuis, dans un excellent climat de coopération, citant notamment le travail en commun pour les titres à finalités professionnelles (TFP), le message du président fédéral dans le rapport d'activité de l'IFCE de 2019 et ses propos lors du gala de mars 2022.

Cette 7^{ème} réunion plénière du CEF ouvre un nouveau cycle pour son président, dont le mandat a été renouvelé par le CA de l'IFCE en juin 2022. Aussi propose-t-il de commencer par une réflexion collective pour faire émerger une vision prospective partagée du fonctionnement du CEF, ce qui pourra faciliter également, l'espère-t-il, une meilleure intégration de ses nouveaux membres.

Le CEF est une instance de concertation entre les représentants de la filière équine. Il a pour fonction de formuler des avis et de faire des propositions, mises en œuvre ensuite par les services de l'IFCE, Institut technique au service de la filière, en partenariat avec eux. En termes de bilan, outre les quelques avis techniques exprimés, il souligne que les 10 « propositions » formulées depuis la 1^{ère} réunion plénière de septembre 2019 ont toutes été suivies d'effet et sont toutes achevées ou, si elles ont vocation à être poursuivies dans l'avenir (MAF, DALTE,

etc.), leur première étape est terminée. Il a été rendu compte des travaux réalisés au cours des réunions plénières précédentes, qu'elles soient achevées ou en cours ; la présente réunion plénière clôt l'exercice pour ce premier cycle de vie du CEF.

L'une d'entre-elle (proposition n° 3, sur l'insertion professionnelle des diplômés de la filière équestre – cf. dossier de séance) pourrait avoir des suites, mais elles sont différées du fait de la décision des commanditaires. Toutefois, les outils d'enquête et le guide méthodologique ont été créés et sont disponibles. « *La vie (des propositions) n'est pas toujours un long fleuve tranquille* », c'est normal et compréhensible et l'on peut se réjouir d'avoir un résultat global aussi positif.

S'agissant de l'ordre du jour de cette 7^{ème} réunion dont le projet a été, comme d'habitude, élaboré en concertation avec les membres du CEF qui ont été consultés pour avis, Michel CHAUVEAU rappelle qu'il est constitué en alternance de temps d'information et de temps d'échange. Ce qui est nouveau, ou plus fréquent que d'habitude, c'est que de nombreuses séquences d'information ont été proposées non par l'IFCE mais par les autres membres du CEF (points 10, 11, 15), ou des sujets de débat (12). Par ailleurs, l'implication des divers pôles de l'IFCE, déjà très forte, se consolide: Sandie JARRIER intervenait en avril au nom du pôle développement, innovation et recherche. C'est maintenant Pascale HEYDEMANN, responsable de ses observatoires, dont l'observatoire économique et social (OESC), qui revient au CEF pour une nouvelle intervention.

Par ailleurs, le 6^{ème} CEF, du 6 avril 2022, ayant approuvé à l'unanimité la proposition de se positionner comme l'instance de gouvernance des travaux de l'OMEFFE et l'élaboration d'une procédure pour la décision de procéder à de nouvelles études, une première application concrète de cette décision est proposée dès la réunion plénière suivante.

« Le CEF devient l'instance de gouvernance des travaux de l'OMEFFE, outil dédié à la réalisation d'études et à la production de connaissances sur les sujets relatifs à l'emploi et aux formations. Les travaux du CEF doivent permettre de faire émerger les besoins de la filière en la matière, de les prioriser et de suivre l'état d'avancement des réalisations de l'OMEFFE. »

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, Michel CHAUVEAU indique les personnes excusées et mentionne les nouveaux membres du CEF, ainsi que les invités, qui pourront se présenter immédiatement ou lors de leur première intervention. Quelques personnes, retenues par d'autres obligations professionnelles, participeront à la réunion, pour tout ou partie, en visioconférence. Les exposés et débats feront l'objet d'un compte rendu dont le projet sera adressé, comme d'habitude, aux membres présents pour avis, compléments ou rectifications éventuelles de leurs propos.

Présentation de nouveaux membres

- Estelle VEUILLEROT (EDUTER ingénierie)
- Mathias HEBERT (GNH)
- Elisabeth LESCOAT (Bergerie nationale de Rambouillet)
- Élise DAVID (AFASEC – directrice emploi)
- Nicolas Perez (IFCE – Cadre noir)
- Julia JOLY (OMEFFE)
- Gilbert de KEYSER (SNAE)
- Anne DANIERE-MOREAU (DRAJES NA)
- Isabelle DEFOSSEZ (FFE)
- Cécile LATHÉLISE (SHF)

2 – Échange sur le mode de fonctionnement et les projets du CEF – Michel CHAUVEAU

À partir de sa note jointe aux documents de séance et des diapositives projetées, Michel CHAUVEAU présente quelques éléments pouvant être à l'origine d'échanges, soit des points importants qu'il estime nécessaire de souligner, soit des questions qu'il se pose avec les membres du groupe de pilotage (GP) du CEF. Charlène LOURD expose ensuite une classification thématique (et non pas chronologique) des thèmes abordés dans les précédentes réunions du CEF.

[Support de diffusion](#)

Exposé:

Le Conseil de l'emploi et de la formation créé en 2019 succède au Conseil de la formation dans l'objectif d'apporter un soutien aux acteurs de la formation privées et publiques de l'ensemble des secteurs de la filière. La priorité du conseil est ainsi de répondre à un besoin d'adéquation entre la formation et l'emploi.

Instance de discussion et de concertation, le CEF se veut force de proposition pour une vision plus complète et partagée de la filière équine grâce à la participation variée et en nombre des acteurs de la filière.

Depuis sa création, le CEF compte plus de 80 sujets inscrits à l'ordre du jour dont 10 ayant fait l'objet d'un groupe de travail. Le tableau des sujets est à retrouver sur la [page internet du CEF](#). De manière plus schématique, les sujets abordés peuvent être répartis en trois catégories : l'attractivité (des métiers, de l'emploi et des formations) ; la carrière (orientation, formation, insertion, développement et fin de carrière) ; adéquation emploi-formation (*schéma visible en page 5 du support de présentation*).

Échanges avec les membres:

Marion LEVEAU souligne que certains sujets ont été abordés en séance plénière sans toujours être traités par la suite. Le CEF devra probablement à terme davantage se positionner pour prioriser les sujets et les hiérarchiser.

Olivier SIMON confirme mais indique que le CEF a la force de s'orienter vers des sujets très variés. Se pose la question du critère de sélection des sujets à traiter en priorité. Il faut garder une certaine agilité car en fonction du contexte les priorités peuvent évoluer. Si l'ensemble des membres considère que le sujet est d'importance c'est qu'il l'est.

Hervé SAVY est en accord avec ce qui est dit et remarque également que la liste des sujets à traiter est importante. Toutefois, il faut accorder davantage de temps aux sujets spécifiques.

Joëlle CLOUCHOUX souligne à son tour le nombre important de sujets. La masse d'informations est considérable. Le MASA apprécie les travaux du CEF pour la remontée d'informations du terrain.

Joël RIGAL confirme l'intérêt du CEF ; il permet au ministère d'être plus près des réalités du terrain. Il regrette que deux sujets n'aient pas encore été abordés : la maréchalerie et les équidés de travail. Le CEF a permis la mise en place de beaux projets tel que le MAF – « *les écoles en parlent depuis la rentrée* ».

Clémentine BONNIN répond que la thématique des équidés de travail n'a en effet pas été encore abordé en séance plénière mais des échanges se tiennent avec les acteurs à la suite des réunions du CEF. La SFET regrette de ne pas être informée davantage en amont du lancement de certains projets qui peuvent être transversaux pour pouvoir plus facilement s'y greffer. La SFET souligne également qu'il y a des besoins difficiles à identifier à ce jour dans leur secteur.

Michel CHAUVEAU rappelle que les membres du CEF sont toujours sollicités pour l'élaboration de l'ordre du jour de ses réunions plénières, en général un mois avant, et qu'à tout moment des sujets peuvent être proposés. Il serait très heureux que davantage de sujets concernant la SFET soient abordés.

Guillaume HERRNBERGER estime le CEF très utile pour les connexions à faire entre acteurs selon les sujets. Il cite pour exemple le concours MAF et l'étude AMECC et rappelle qu'il est très rare de constituer des groupes rassemblant autant de membres diversifiés. Le Conseil doit continuer à fonctionner car c'est un vrai point de force. Sur certains sujets, il faut aller ensemble au « bout du chemin ». Nous savons que la filière recrute mais comment fidéliser les salariés ? C'est un sujet multi-branches dont il faut se saisir.

Michel CHAUVEAU répond qu'il faut voir les séances plénières comme des lieux de restitution collective car les travaux se réalisent entre les réunions. Il précise aussi que le CEF répond à des problématiques d'intérêt pour la filière y compris quand il s'agit des métiers de niche.

À la lecture du schéma présenté par Charlene LOURD, Olivier SIMON souligne le nombre majoritaire de travaux traitant de la formation car c'est une véritable attente de la filière. Il convient de rappeler que la question de la formation professionnelle reste très délicate à traiter. S'il apprécie la répartition des sujets de manière schématique, il regrette la catégorie adéquation formation-emploi qui n'est pas suffisamment détaillée. Il faut retravailler ce rapport qui est indispensable mais pas si naturel. Aujourd'hui, c'est le critère majeur pour France compétences or scientifiquement ce lien n'est pas prouvé. Il y aura de plus en plus de changement de métiers dans les parcours, il faut les intégrer dans la réflexion des parcours de formation.

Erick CHERMETTE, bien qu'en accord avec ce qui est dit et montré, souligne que l'aspect social est insuffisamment présent. Il manque à ce jour des données sociologiques sur les professionnels du cheval, notamment leur parcours. Ces travailleurs trouvent du bien être dans le travail avec le cheval, il faut leur proposer des parcours qui les amènent à se professionnaliser, à prendre du plaisir et à se pérenniser.

Hervé SAVY préconise de pas tomber dans un « adéquationnisme » étroit. Le ministère de l'éducation nationale ne se focalise pas dessus. C'est un sujet qui concerne les ministères certificateurs.

Afin d'aider à la réflexion, Marion LEVEAU propose d'inclure dans le tableau une répartition par thématique avec une précision entre les sujets transverses et spécifiques.

Pour conclure ce débat, Michel CHAUVEAU propose que ce tableau soit amélioré et constitue une base de réflexion pour l'ensemble des membres.

3 – Actualité des membres, équi-ressources : Présentation de son rapport d'activité – Tiphaine DROUOT

Michel CHAUVEAU remercie Tiphaine DROUOT, directrice d'équi-ressources (ER) d'avoir accepté de présenter aux membres du CEF le rapport d'activité 2021 récemment élaboré, informations particulièrement précieuses pour les représentants de la filière. C'est aussi l'occasion de mieux faire connaître l'équipe d'ER et d'évoquer les projets en cours.

[Support de diffusion](#) & [vidéo de présentation](#)

Exposé :

Le service emploi-orientation de l'IFCE, équi-ressources, publie chaque année un rapport d'activité de sa bourse à l'emploi. Une présentation dynamique est faite par vidéo pour rappeler les données du *job board* au niveau national, régional et par secteur. Au-delà de ces données, équi-ressources a à cœur de monter ses différentes actions en faveur de l'emploi et de la formation regroupées depuis un an dans la campagne *#lechevalrecrute*. L'ensemble des informations est désormais accessible sur le site internet : <https://www.lechevalrecrute.fr/>

L'équipe d'équi-ressources, composée de sept conseillers emploi-orientation, d'une apprentie (évènementiel sportif) et d'une chargée de mission sous la direction de Tiphaine DROUOT, concilie donc à la fois mission de conseil en orientation et en insertion mais aussi gestion de projets promouvant les métiers et les formations de la filière pour répondre aux nouvelles sollicitations des partenaires.

Échanges avec les membres :

Michel CHAUVEAU félicite la qualité et l'importance de cette campagne.

Guillaume HERRNBERGER demande des précisions sur la répartition des offres en fonction des secteurs. Tiphaine DROUOT indique que 60% des offres d'emploi diffusées appartiennent au secteur des sports-loisirs contre 30% pour le secteur des courses et 10% pour les autres secteurs. Guillaume HERRNBERGER questionne également sur la part des offres visibles sur le site de Pôle emploi. Tiphaine DROUOT précise que seulement 30% des offres parues sur le site d'équi-ressources sont diffusées automatiquement sur le site de Pôle emploi du fait de mauvais codes ROME, de critères discriminatoires (poids des cavaliers d'entraînement) ou injurieux (fumier). Le service travaille actuellement avec les services de Pôle emploi à une amélioration de cette visibilité.

Olivier SIMON considère que ce sujet des codes ROME doit être traité car il est pénalisant pour la filière.

Tiphaine DROUOT aborde le sujet de la désanonymisation des offres qui permettra de donner davantage d'informations aux candidats postulants. Ce changement implique pour les employeurs de « faire la promotion » de leur entreprise pour attirer les candidats (site web, photos, vidéos, description attractive). Comme dans beaucoup de secteur, la filière équine doit prendre le pas de la marque employeur.

Joël RIGAL demande si la campagne *#lechevalrecrute* est reliée à l'ONISEP. Tiphaine DROUOT répond négativement. Joël RIGAL propose d'envoyer des liens pour que les jeunes reçoivent les bonnes informations. Tiphaine DROUOT reconnaît que le service a encore besoin de se faire

connaître par les autres services emploi-orientation. C'est une piste de travail envisagée au sein du service mais les moyens humains manquent à ce jour pour y parvenir.

Mathias HEBERT pense qu'il serait intéressant en terme de communication de montrer ce que font les professionnels au quotidien. Tiphaine DROUOT annonce que ce sera justement l'objet des prochaines capsules vidéos. Elles permettront aussi de montrer que la structure de la filière est professionnalisante.

4 – Bilan 2022 et suite du concours « Un des meilleurs apprentis de France » (MAF) – Charlène LOURD

Michel CHAUVEAU remercie vivement toutes les personnes qui ont contribué à la très belle réussite du premier concours MAF, qu'elles soient de l'IFCE ou de la filière. Ce fut une superbe opération de promotion des métiers, incluse dans la campagne d'ER *#lechevalrecrute*, s'inscrivant parfaitement dans les objectifs du CEF. Il importe maintenant de déterminer avec les représentants de la filière quelles suites on peut lui donner, la part et le rôle de chacun. Il donne la parole à Charlène LOURD, la coordonnatrice de la mise en œuvre du projet.

[Support de diffusion](#)

Exposé :

Le projet du concours MAF a débuté en 2020 par une demande de la Société nationale des Meilleurs ouvriers de France (SnMOF) d'élargir le nombre de métiers du cheval représentés au concours de l'Un des meilleurs apprentis de France (MAF). Les membres du CEF y ont à l'unanimité répondu favorablement en inscrivant quatre nouveaux métiers: cavalier d'entraînement, lad-driver/lad-jockey, palefrenier-soigneur et enseignant d'équitation. Un groupe de travail a été créé en 2021 pour asseoir cette décision et mobiliser les différents réseaux des écoles. En 2022, la mise en œuvre du concours a été confiée au service d'équi-ressources qui en a assuré l'organisation et la coordination.

À l'heure du bilan, il reste difficile d'observer les retombées pour la filière mais des indices prouvent la réussite du projet: plus de 300 apprenants inscrits, 20 étapes en région, 46 apprenants présents à la finale dont 15 ont été médaillés. La presse, largement mobilisée par les partenaires et le service communication de l'IFCE, a permis la promotion des métiers auprès du grand public. Les établissements de formation nous font savoir que pour 2023 de nombreux élèves souhaitent à leur tour participer à l'aventure.

D'intérêt général pour la filière, le projet a su fédérer et redynamiser au prix d'un investissement humain et financier important pour l'IFCE et les partenaires. L'action est de nouveau menée en 2023 avec une volonté d'impliquer plus encore les partenaires dans son organisation et sa réussite.

Échanges avec les membres :

Jean-Roch GAILLET confirme que ce projet a parfaitement fonctionné mais rappelle le besoin d'un partenariat fort et de la recherche de sponsors pour aider à financer ce projet d'envergure. Ce n'est pas une action à mener seul par l'IFCE, ce n'est pas le but. Le but est d'y aller ensemble. Il demande dès à présent de fixer la date de la finale pour que tous puissent se préparer à l'évènement. La date du 30 juin et 1^{er} juillet 2023 semble la plus opportune.

Michel CHAUVEAU estime qu'il est normal que les indicateurs soient difficilement observables mais la réussite du projet ne fait aucun doute. Il est donc opportun de poursuivre. Il faut dès lors se poser la question de comment et avec qui.

5 – Actualité des membres, l'OMEFFE : Présentation des indicateurs de tension – Julia JOLY

Michel CHAUVEAU est heureux d'accueillir pour la première fois en réunion plénière du CEF Julia JOLY, recrutée par l'IFCE pour l'OMEFFE au deuxième trimestre. Il remercie la DG de l'IFCE d'avoir veillé, par ce recrutement, au maintien des effectifs en ressources humaines de l'OMEFFE, observatoire bien nécessaire au CEF. Comme convenu antérieurement, l'OMEFFE présente lors de chaque réunion plénière des informations importantes et d'actualité.

[Support de diffusion](#)

Exposé :

Pour ce point d'actualité, l'OMEFFE a choisi de présenter les indicateurs de tension calculé à partir des offres d'emploi diffusées sur le site d'équi-ressources en 2021.

Au total, 3 337 offres réparties sur 38 métiers ont pu être analysées. Parmi les principaux résultats, il convient de retenir que les métiers d'enseignant d'équitation, de palefrenier-soigneur, de cavalier d'entraînement, de cavalier soigneur et de guide équestre sont les plus recherchés. Ce classement varie en fonction des territoires. Les conditions d'emploi (type de contrat, durée du temps de travail, expérience recherchée et niveau de formation souhaité) proposées dans les offres d'emploi changent peu. On constate surtout une disparité de ces conditions en fonction des métiers :

- 54% des employeurs ne renseignent pas de niveau d'expérience souhaité, et 36% indiquent que les postes sont accessibles avec moins de 4 ans d'expérience. Ainsi, toutes les offres d'emploi d'animateur étaient ouvertes à des candidats ayant moins de 4 ans d'expérience ou ne renseignaient aucun niveau d'expérience souhaité. A l'inverse, le métier où la plus grande expérience est demandée est responsable d'écurie.
- 74% des employeurs ne mentionnent aucun niveau de formation souhaité. Le métier le plus ouvert à des candidats non formés est celui de cavalier d'entraînement en galop : 95% des offres n'exigent aucun niveau de formation. À l'inverse, 58% des offres d'emploi pour les métiers liés à la réalisation de projet/mission exigent des candidats possédant au moins un niveau bac +3/4.

On constate que certains métiers ont plus de facilité à trouver un candidat adéquat. Ainsi, les métiers annexes sont ceux qui arrivent le plus facilement à recruter, mais aussi celui de palefrenier-soigneur. À l'inverse, les postes de cavalier de débouillage/pré-entraînement, de cocher meneur, d'animateur, d'accompagnateur de tourisme équestre, d'agent d'entretien et de responsable d'écurie sont les plus annulés faute de candidat adéquat – entre 26% et 21%.

Concernant le taux de tension¹, il augmente depuis 2018 pour tous les métiers, sans exception. Parmi les 6 métiers les plus en tension, on constate que 3 d'entre eux font également partie des métiers les plus recherchés en 2021 : enseignant, cavalier d'entraînement en galop et accompagnateur de tourisme équestre. Il y a donc une attention particulière à porter à ces métiers à l'avenir.

¹ Taux de tension = nombre d'offres publiées/nombre de candidats ayant postulé. Un ratio supérieur à 1 signifie qu'il y a plus d'offres que de candidats.

Échanges avec les membres:

Olivier SIMON n'est pas étonné de ces données. Elles confirment les remontées des professionnels sur le terrain. En 1 an, la FFE compte 100 000 licenciée de plus. Cette augmentation nécessiterait l'emploi de 1000 enseignants supplémentaires.

6 – Résultat et suite de l'étude Offre et demandes de chevaux ; formation des éleveurs : étudier les évolutions de l'offre et de la demande de chevaux ; en tirer les conséquences en matière de formation des éleveurs - Françoise CHASTANET et Anne-Lise PÉPIN

Ce travail (proposition n° 5) avait été engagé à la suite de la première réunion du CEF, le 23 septembre 2019, à la demande de la SHF. Il vise à élaborer une vision prospective de l'évolution des emplois et des marchés à échéance de 10 ans, *via* deux études préalables, qui ont été menées à terme, l'une sur le marché des équidés de sport-loisir, l'autre sur les éleveurs. Le comité de pilotage (COPIL) s'est réuni à cinq reprises. La participation des représentants de ce secteur a toujours été forte. Une première présentation des résultats a été faite lors des journées sciences et innovation équinés (JSIE) le 3 juin 2022 par les deux chargées d'étude pour l'IFCE, Françoise CHASTANET et Anne-Lise PÉPIN. La finalisation du rapport global est en cours et la diffusion des résultats se fera, comme tout ce qui a précédé, en concertation avec le commanditaire.

Le volet prospectif a été engagé durant l'été et les résultats présentés en CODIR. Un prochain COPIL, prévu au dernier trimestre 2022, se prononcera sur les suites éventuelles.

Michel CHAUVEAU remercie toutes celles et ceux qui se sont investis dans ce travail.

[Support de diffusion](#)

Exposé :

Pour mieux appréhender les éleveurs de chevaux professionnels de sport-loisir une typologie a été dressée. Quatre profils d'éleveurs professionnels se dessinent avec une distinction nette entre les éleveurs *pur cheval* qui vivent de leur activité et les *poly éleveurs*, les *éleveurs qui se cherchent* et les *passionnés*. Quant aux éleveurs amateurs, ils sont à la fois considérés comme des clients et des concurrents. Dans leur rôle de client, les amateurs consomment des prestations auprès des éleveurs professionnels. Un besoin de structuration de cette offre se fait ressentir (actes techniques, conseils, et formations).

L'analyse du marché du cheval de sport en 2020 montre quant à lui que les ventes de chevaux de loisir sont légèrement en baisse tandis que celles des chevaux de sport sont davantage en hausse. Ce marché du cheval de sport-loisir est donc bien segmenté avec six catégories de chevaux pour lesquelles des cibles clients ont été identifiés (*page 9 du support*). À partir de cette première analyse, des facteurs impactant le marché ont été repérés : la digitalisation, la transition écologique, le bien-être animal, l'évolution des pratiques équestres, la concurrence internationale, la réforme des chevaux de courses. Trois scénarii prospectifs ont été construits à partir de projections sur 10 ans de l'offre et la demande (pessimistes, tendancielle et optimistes). Ces scénarii dépendent de la production et donc des éleveurs.

Ces premiers résultats ont donné lieu à des préconisations :

- Accompagner les stratégies commerciales des éleveurs professionnels
- Renforcer les interactions entre éleveurs
- Accompagner les stratégies de production

Les résultats du troisième et dernier volet relatif à la prospective du métier et des compétences d'ici 2030 seront présentés en fin d'année 2023.

Échanges avec les membres :

Michel CHAUVEAU rappelle que Guillaume de THORÉ (à l'époque directeur de la SHF) avait initié cette demande. Il félicite Françoise CHASTANET et Anne-Lise PÉPIN pour la grande qualité des résultats. Cécile LATHÉLIZE complète ces remerciements et précise que la SHF est ravie des résultats apportés qui, de plus, ont permis de montrer l'effet de la crise sanitaire de la COVID.

Michel DAVID soulève que la variable « revenu par foyer » a été utilisée. Pourquoi ce choix ? Françoise CHASTANET répond que suite aux entretiens qualitatifs exploratoires réalisés, cette variable est apparue importante. Une question a donc été ajoutée à la fin du sondage en ligne par la suite. Lors de l'analyse des réponses du sondage, la donnée des revenus est apparue comme discriminante pour la création des typologies.

Marion CRESSENT demande des précisions sur les scénarii.

Olivier SIMON interroge sur la définition du cheval de sport puisque jusqu'à la fin de la compétition amateur ce sont des chevaux de sport/loisir.

Charlène LOURD pose la question des échéances, notamment pour le plan d'action sur la transparence du marché. Mathias HEBERT répond que le GHN n'a pas encore suffisamment avancé sur la question.

7 – Actualité des membres, l’OESC : Panorama social, économique et financier des entreprises équines - Pascale HEYDEMANN

Michel CHAUVEAU remercie Pascale HEYDEMANN, qui suit de très près les travaux du CEF, d’avoir proposé une intervention sur un nouveau moyen d’informations socio-économique sur les entreprises équines, qui permettra d’améliorer encore la qualité des études à leur bénéfice.

Support de diffusion

Exposé :

Les observatoires de l’IFCE ont pour rôle de produire et diffuser des données socio-économiques dans le but d’aider la réflexion des décideurs. Mais les indicateurs actuellement produits restent difficiles à suivre dans le temps. En 2021, les observatoires ont eu l’opportunité d’accéder à des données administratives individuelles sous couvert du Comité du secret statistique (CASD²). Un nouveau système d’information socio-économiques est donc en cours de construction pour les entreprises équines.

Dans ce cadre, des données sociales sur les salariés seront disponibles à partir des déclarations sociales. Il n’y aura toutefois pas d’entrée « métier » mais seulement des groupes de profession. Les informations disponibles sur le salarié porteront sur :

- l’employeur (N° SIRET, code APE, catégorie juridique, effectif moyen de salariés, commune);
- le salarié (âge, genre, département de naissance, commune de résidence);
- le poste (convention collective, catégorie socio-professionnelle, type d’emploi, raison de rupture);
- la rémunération (salaire brut et net, prime exceptionnelle, activité partielle).

Les informations disponibles pour les non-salariés seront moindres mais tout de même riches.

Issues de sources administratives, ces nouvelles données seront analysées avec un décalage de deux années. Il sera donc impossible de traiter des données conjoncturelles. Elles pourront néanmoins être mobilisées en fonction des sujets d’étude. Cette base est évidemment mise à la disposition de l’OMEFFE qui les utilisera pour le 3^{ème} volet de l’étude précitée et du décompte des emplois.

Échanges avec les membres :

Michel CHAUVEAU considère que ces données enrichiront le travail d’enquête des observatoires, déjà riches d’information. Au vu des éléments, il propose que le CEF se penche ultérieurement sur la question de la reconversion des salariés.

Michel DAVID s’inquiète des doublons qui peuvent être créés. Un individu peut être salarié de centre équestre et en parallèle cotiser à l’URSSAF en tant que micro-entrepreneur. Pascale HEYDEMANN précise qu’il n’y a pas d’entrée individu, il faudra voir combien de salariés ont une autre activité par ailleurs. Mais, c’est en effet un exemple de limite de cette source de données.

² Centre d’accès sécurisé aux données

Oliver SIMON félicite le travail produit pour déjà parvenir à l'accès à ce type de données. Parmi les données, les observatoires ont-ils accès au numéro de sécurité sociale pour pouvoir tracer le parcours des individus ? Le suivi longitudinal des individus est de plus en plus nécessaire pour construire les parcours de formation. Pascale HEYDEMANN indique que le numéro de sécurité sociale est crypté. Actuellement, il n'est pas possible de répondre à une telle demande à partir des fichiers actuellement accessibles à l'OESC mais il y a d'autres fichiers de l'INSEE longitudinaux de suivi des trajectoires qui pourraient être mobilisés par la suite. Ce sont des sources utilisées par tous les chercheurs travaillant sur des données sociales.

Olivier SIMON attire l'attention sur la fiabilité des N°SIRET dans la mesure où ces numéros peuvent évoluer rapidement ou ne pas tous avoir la même construction.

8 – Présentation des produits de développement FIDEL équestre - Olivier SIMON & Florence DELISLE

Céline VIAL (IFCE & INRAE) avait présenté lors de la première réunion plénière du CEF une étude sur les attentes des pratiquants en centres équestres (CE) et ce qui permettait d'en améliorer la fidélisation. La FFE s'était montrée intéressée et un travail s'était engagé avec elle pour diffuser largement l'information, créer des supports de formation à destination des apprenants et formateurs et développer un outil informatique à destination des dirigeants de CE. Le Conseil scientifique de la filière a contribué au financement de ce volet. Une mise en ligne est prévue en 2023. La présentation de ce travail est faite conjointement par la FFE et l'IFCE.

[Support de diffusion](#)

Exposé :

La valorisation de l'étude Fidel Equestre compte trois actions: ne large diffusion d'informations; la création de supports de formation et le développement d'un outil informatique. La diffusion d'informations à travers les outils de l'IFCE (web conférence, fiches équipedia) ayant déjà fait l'objet de présentations antérieures, on se limitera ici à présenter les deux autres actions.

Actuellement, la FFE propose un dossier de fidélité aux dirigeants de CE d'où sont extraits des données sur la satisfaction globale, la part des nouveaux licenciés, le renouvellement des licences, etc. Ces outils nécessitent aujourd'hui d'être actualisés et améliorés. Le développement d'un outil de mesure de la satisfaction et des attentes des clients est en cours. Ce nouvel outil sera mis en ligne en début d'année 2023 avec pour objectif d'être utilisé et exploité par l'ensemble des CE d'ici septembre 2023.

Une réflexion au sein du pôle formation de l'IFCE est menée pour proposer aux enseignants et formateurs de futurs enseignants des supports de formation. Le but est de sensibiliser à la problématique des attentes, de la satisfaction et de la fidélité des équitants de CE. Ces supports seraient accessibles sur la plateforme Sporteef exploitée par l'INSEP. Au vu des publics visés, deux modes de diffusion ont été choisis :

- les apprenants auront accès à un parcours en distanciel asynchrone comprenant du contenu sous forme de documents power-point (PPT), des activités de test et de réflexion ainsi qu'un accompagnement d'un formateur.
- les formateurs auront accès à un parcours en distanciel synchrone comprenant des propositions pédagogiques, du contenu sous forme de PPT, des questions potentielles à poser à leurs élèves.

Échanges avec les membres :

Marion CRESSANT insiste sur l'aspect continuum entre le Conseil scientifique et le CEF. La diffusion et la valorisation des travaux de recherches tant dans le développement de formation que d'outil mis à la disposition des professionnels est un bel exemple de travail conjoint entre les comités de l'IFCE.

9 – Présentation des avancées du projet Description des activités liées au travail avec les équidés (DALTE) – Charlène LOURD et présentation d'EDUTER Ingénierie – Estelle VEUILLEROT

La note de présentation indique précisément comment ce projet, initié également lors de la première réunion plénière du CEF, a évolué et s'est développé. C'est un travail de fond qui devra en permanence accompagner l'évolution des métiers, améliorer la communication entre les certificateurs, améliorer la lisibilité du dispositif de formation pour les personnes concernées et favoriser les passerelles, les équivalences et la mobilité professionnelle, en application de l'esprit de la loi du 5 septembre 2018 visant à assurer la liberté de choisir son avenir professionnel. Le CEF est dans son rôle et le restera : faire des propositions aux décideurs et certificateurs, en amont de leurs obligations de présenter leurs certifications sous forme de blocs de compétences. Une première étape descriptive a été réalisée. Il importe maintenant d'en présenter les résultats et de déterminer les suites, objet du débat qui suivra.

Michel CHAUVEAU remercie celles et ceux qui se sont impliqués et ont produit un travail impressionnant. Il regrette que le ministère chargé des Sports ne se soit pas encore réellement impliqué et souhaite qu'il le fasse dès que possible. Il se réjouit qu'EDUTER ingénierie, qu'il a sollicité, apporte son éclairage et ses recommandations sur ce travail et ses suites.

[Support de diffusion DALTE](#) & [support de diffusion EDUTER ingénierie](#)

Exposé :

Au début de la réflexion sur le sujet en 2019, quatre objectifs avaient été définis : rendre compte de la situation de l'offre de certification sous blocs de compétences (réalisé en 2020), fédérer pour harmoniser l'offre de certifications (2021-2022), envisager des passerelles entre les certifications, faciliter la compréhension du schéma de certification. Le deuxième objectif est aujourd'hui atteint et a fait l'objet d'une présentation.

L'idée de fédérer les acteurs pour permettre l'harmonisation des certifications a émané du CEF avec pour la première fois une volonté de parler le même langage et de dresser ensemble un panorama des activités liées au travail avec les équidés. Au total, 21 référentiels d'activités ont fait l'objet d'un référencement au sein d'un tableau à double entrée avec d'une part la certification et, d'autre part, 12 familles d'activité.

Ce travail fait, Charlène LOURD, pilote du projet, propose aux membres de poursuivre vers l'objectif n°3. Pour envisager d'établir des passerelles entre les certifications et formations il convient au préalable de rendre compte du recensement opéré en élaborant un livrable intermédiaire. Cet objectif pourrait faire l'objet d'un groupe de travail intitulé *DALTE production & méthode*. La méthode d'analyse une fois définie, un groupe *DALTE analyse* pourrait s'attacher à analyser le recensement des activités pour déterminer les superpositions puis les manques dans l'offre de certifications. Eduter Ingénierie représenté pour la première fois au CEF est à ce titre mobilisé.

Eduter Ingénierie est une composante de l'Institut Agro Dijon, anciennement AgroSup Dijon. Ce service a une mission d'appui à l'enseignement technique agricole avec pour principales missions : l'écriture des référentiels de certification (formation initiale et continue), l'accompagnement des pratiques enseignantes, le pilotage des centres de formation. En lien

étroit avec la DGER, Eduter Ingénierie travaille également avec l'inspection de l'enseignement agricole, les DRAAF³ et autres établissements nationaux d'appui.

Un premier travail de lecture du référencement des activités a été opéré en septembre 2022 par ce service. À cette occasion, un « rapport d'étonnement » a pu être dressé. Avant de le présenter, Estelle VEUILLEROT souligne la qualité du travail fourni et la richesse des échanges entre les membres du groupe. Quatre points d'étonnements apparaissent :

- le nombre important de certifications de niveau 3 et 4
- la liste de certification conduisant à une même activité
- l'hétérogénéité de vocabulaire entre les certificateurs
- la taille du document produit

Échanges avec les membres :

Michel CHAUVEAU considère opportune l'arrivée d'Eduter ingénierie à cette étape d'avancement du dossier DALTE et remercie pour sa participation, qui confirme le besoin de créer un document intermédiaire, de présentation du travail produit jusqu'à présent.

Hervé SAVY signale que la taille du tableau DALTE montre toute la diversité à laquelle fait face la filière mais aussi du grand chantier qui est lancé. Il confirme qu'il faut aujourd'hui passer du factuel à l'analyse. Il estime nécessaire de faire un commentaire de tableau et pas seulement le décrire. Cette étape faite, quelle bascule peut-il être fait ensuite vers les blocs de compétences? Il faut rester pratique et concret tout en s'adossant sur des références théoriques existantes.

Joëlle CLOUCHOUX considère ce travail intéressant car la loi de 2018 a modifié la culture des certificateurs. Il y avait une habitude des passerelles et des perspectives mais avec les blocs de compétences, tout cela est bouleversé. Les certificateurs ont besoin de bases pour l'écriture des certifications. Ce tableau peut permettre de mieux se comprendre entre certificateurs dans l'élaboration des blocs de compétences. Ce travail est intéressant pour donner une visibilité du panorama des certifications.

Olivier SIMON renchérit et précise les propos précédents. Dès la prise de connaissance de la loi de 2018, nous avons pu identifier le potentiel de cette logique de compétence, mais aussi ses limites car les blocs de compétences émergent à partir de périmètres d'activité. C'est un travail qui prend du temps et qui est fastidieux, mais plus nous avançons, plus nous sommes convaincus que l'intuition de départ de raisonner au niveau de la filière est la bonne échelle à retenir. Comme on recherche une certaine cohérence à l'échelle de la filière, il ne faut pas rester au niveau des organismes certificateurs.

³ Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

10 – Actualité des membres, la FFE : Renouvellement du titre à finalité professionnelle animateur d'équitation et des Brevets fédéraux auprès de France compétences – Olivier SIMON

Michel CHAUVEAU remercie la FFE de tenir informé le CEF, notamment les autres certificateurs, de ses relations avec France compétences, l'autorité de régulation des certifications professionnelles prévue par la loi.

[Support de diffusion](#)

Exposé :

La FFE par l'intermédiaire d'Olivier SIMON a souhaité présenter un état de la situation du réenregistrement du titre à finalité professionnelle animateur d'équitation (TFP AE) et des brevets fédéraux d'encadrement (BFE). En amont, il convient de rappeler que ces derniers n'ont pas les mêmes objectifs. Tandis que le TFP AE joue un rôle d'intégration, les BFE permettent aux enseignants de développer leur carrière. Deux chantiers de réécriture sont donc entamés par la fédération.

L'enjeu de la réécriture des brevets fédéraux réside dans l'identification des compétences complémentaires nécessaires aux mutations à venir du métier d'enseignant. Concernant le TFP AE, le travail consiste davantage à prouver son rôle intégrateur. Pour y parvenir, la FFE a d'une part analysé l'insertion des diplômés à 6 mois et 1 an et, d'autre part, analysé les offres d'emploi diffusées sur equi-ressources entre 2018 et 2021. Ces analyses ont permis de révéler qu'entre 75% et 80% des diplômés AE poursuivent leur cursus de formation vers le BPJEPS et que parmi les diplômés actifs entre 65% et 85% exercent le métier d'animateur. L'analyse des offres d'emploi a quant à elle mis en évidence une augmentation du nombre d'offres liées à ce métier et du taux de tension sur la période étudiée.

En conclusion, la FFE attire l'attention du CEF sur le besoin du soutien de la filière dans ce contexte de tension du marché du travail.

Échanges avec les membres :

Mathias HEBERT souligne que cette formation a aussi un intérêt social pour les animateurs qui n'ont pas une appétence pour l'aspect compétitif de l'équitation. Si le TFP AE venait à disparaître, il risquerait d'y avoir une sélection des candidats en BPJEPS, c'est-à-dire les plus aisés financièrement et les plus intéressés par la compétition. À cette remarque, Olivier SIMON remarque que les enseignants au profil « compétition » sont ceux qui perdurent le moins dans le métier car ils espèrent pouvoir se servir de leur diplôme pour continuer la compétition, ce qui n'est pas l'objectif.

Michel DAVID précise que le métier d'animateur est un métier réglementé. Si nous voulons maintenir le coefficient 109 dans la convention collective, il est nécessaire d'avoir une certification correspondante.

Olivier SIMON informe que le ministère des Sports a sollicité la FFE pour la rénovation des BPJEPS. Les travaux commencent en 2023, il n'y aura donc pas un format rénové en 2024.

11 – Actualité des membres, la CPNE-EE : Évaluation des niveaux de prises en charge des coûts contrat d'apprentissage (NPEC) par France compétences – Michel DAVID

Michel CHAUVEAU remercie la CPNE-EE de rendre compte de ce dossier, initié à la suite de la deuxième réunion plénière du CEF, dans lequel l'IFCE s'est beaucoup investi, en concertation étroite avec la branche.

[Support de diffusion](#)

Exposé :

Dans le cadre de la réévaluation des NPEC, la CPNE-EE a défini des niveaux de prises en charge des certifications appartenant à son périmètre d'action (*voir état d'avancement*). Suite à cela, France compétences a émis des avis défavorables pour neuf d'entre elles : CS éducation et travail des jeunes équidés, BPJEPS mention équitation, TFP Animateur d'équitation, TFP Groom équin, TFP Accompagnateur de tourisme équestre, DEJPES mention sports équestres, CAPa Lad cavalier d'entraînement, Bac professionnel Conduite et gestion de l'entreprise équestre, BTSa Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole. Cette décision a été accompagnée de propositions à la baisse des NPEC. La CPNE-EE a fait savoir sa crainte auprès de France compétences d'une telle diminution. Si la CPNE-EE a accepté ces propositions, ses membres craignent que cette diminution de financement nuise à la qualité des formations. L'incompressibilité des coûts liés à la présence d'animaux vivants dans les formations est en inadéquation avec un écrasement des niveaux de prise en charge. Ces coûts étant les plus élevés dans les formations aux métiers du cheval, la tentation pour les organismes de formation sera sans doute de diminuer la quantité d'heure de formation avec des équidés. Cette baisse possible de qualité risque de générer du mal être animal par une pratique insuffisante à cheval et avec le cheval mais aussi de voir perdurer des taux d'accident du travail important dans la classe des salariés de 18 à 29 ans.

Au moment de la présentation, France compétences ne s'était pas encore prononcée pour les NPEC : BPJEPS mention équitation, DEJPES mention sports équestres, BTSa Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole

Échanges avec les membres :

Olivier SIMON est surpris de voir des NPEC élevés pour des certifications peu coûteuses et à l'inverse des NPEC relativement bas pour des formations coûteuses. Il faut savoir que les professionnels se retournent vers la FFE, la CPNE-EE et le GHN car ils ne sont pas satisfaits du travail réalisé.

Marion LEVEAU interroge Michel DAVID sur le choix opéré des NPEC. Michel DAVID indique que des « coupes drastiques » ont dû être réalisées pour satisfaire les exigences de France compétences. Olivier SIMON précise qu'il y a eu un premier positionnement de France compétences qui était plus large. Un tableau analytique précisant le nombre d'heures à cheval à l'école, en entreprise, etc. La liste s'est restreinte à des choses prioritaires pour la filière. Ceux pour lesquels on n'était pas capables de le faire ont été sortis du débat. Certaines formations coûtent plus cher que le financement débloqué.

Michel DAVID indique que ces chiffres sont consolidés sur l'ensemble des OF en partant de la charge par élèves sur une certification. Si le financement n'est pas suffisant, les OF vont essayer de rester dans le montant des subventions qui leur sont allouées. La conséquence est que le niveau de financement n'augmente pas.

12 - Présentation de la direction emploi de l'AFASEC et du projet de dénomination des métiers des courses - Élise DAVID

Michel CHAUVEAU remercie Guillaume HERNBERGER, directeur général de l'AFASEC, d'avoir délégué sa directrice de l'emploi, poste nouvellement créé, pour intervenir dans le cadre du CEF. Élise DAVID n'est pas une inconnue pour certaines personnes présentes, car elle est issue d'équi-ressources, ce dont il se réjouit.

Sa feuille de route, présentée au CA de l'AFASEC, se fera ultérieurement pour le CEF, sa présentation aux sociétés mères concernées n'ayant pas encore pu se tenir. Ce n'est que « partie remise » et ne fait pas obstacle à ce qu'elle intervienne sur la dénomination des métiers des courses, qu'il serait certainement opportun de faire évoluer.

[Support de diffusion](#)

Exposé :

Dans un contexte de pénurie de personnel qui nécessite d'attirer davantage de jeunes professionnels vers les métiers des courses, l'AFASEC fait le constat que l'intitulé de certains métiers des courses hippiques est en inadéquation avec les réalités sociétales. Ainsi, le marqueur masculin des métiers demeure présent malgré la part de plus en plus importante des femmes dans les écuries.

L'AFASEC propose de remplacer :

- garçon de cour par assistant de cour ou assistant d'écurie
- garçon de voyage par assistant de voyage ou chargé de voyage
- premier garçon par responsable d'écurie
- Lad-driver / lad-jockey par cavalier-driver

Au vu de la négociation et de la révision des conventions collectives au trot et au galop en 2023, le CEF est invité à émettre son avis.

Échanges avec les membres :

Guillaume HERNBERGER informe qu'à la rentrée 2022/2023, le campus de Mont de Marsan compte 115 filles et 15 garçons. L'AFASEC souhaite mobiliser le CEF pour avis. La vidéo est diffusée depuis plusieurs mois et ça ne semble pas choquer mais ces propositions doivent être travaillées avant d'être proposées.

Hervé SAVY a contribué à la rénovation de la certification lad cavalier d'entraînement. Ce sujet est important car il existe une identification forte dans la dénomination des métiers. Comment organiser le dialogue social sur ce sujet ?

Michel DAVID, Mathias HEBERT et Charlène LOURD pensent que le terme d'assistant peut poser problème.

François-Xavier de CHEVIGNY confirme que le secteur a besoin d'avoir plusieurs propositions pour faire le bon choix. Il estime pertinent de questionner les salariés pour savoir comment il se définissent. Il est nécessaire de le faire maintenant car les conventions sont en cours d'écriture.

Flavie BARILLER souligne que ce besoin est d'autant plus important qu'il permettrait un rapprochement entre les secteurs des courses et du sport.

Tiphaine DROUOT demande à ce qu'équi-ressources soit mis au courant pour adapter ses supports

François-Xavier de CHEVIGNY interroge sur l'acte qui détermine officiellement le changement. Michel DAVID répond que cela nécessite l'écriture d'un décret de la part du ministère du travail.

Michel CHAUVEAU indique que si les avis du CEF peuvent avoir un effet, il sera possible de formaliser un avis à l'AFASEC.

Guillaume HERRNBERGR remercie le CEF de son intérêt pour le sujet. Il considère que fin janvier le trot et le galop doivent émettre une proposition alignée sur une nouvelle grille. En parallèle, les acteurs du CEF seront interrogés.

Au moment de la rédaction du compte-rendu, Elise DAVID fait savoir que le dossier est à l'étude avec les représentants socio-professionnels au Galop et au Trot dans le cadre de la réforme des Conventions Collectives. Des échanges sont prévus le 28 novembre. Élise DAVID s'engage à tenir informé le CEF des suites données sur ce sujet.

13 - Suivi de l'inscription des métiers sur la liste des métiers en tension : état d'avancement et prochaines étapes – Agnès RIMBERT & Charlène LOURD

Le CEF a été saisi de ce dossier pendant l'été 2021. Le président a inscrit ce sujet en octobre 2021 à l'OJ de la réunion plénière suivante. Michel CHAUVEAU remercie Agnès RIMBERT (MASA – DGPE – BchIC) de continuer à faire le point sur l'avancement de ce dossier, comme elle l'a déjà fait le 6 avril dernier, et d'associer régulièrement Charlène LOURD, l'animatrice du CEF.

[Support de diffusion](#)

Exposé :

Face à une pénurie de personnel sans précédent qui met en péril l'activité des entreprises équine, les acteurs de l'emploi ont à cœur de faire reconnaître certains métiers en lien avec le cheval comme métier en tension (cavalier d'entraînement, lad-driver). Du fait d'un effectif réduit de professionnels concernés, le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion (MTEI) exclut les métiers du cheval de ce périmètre et privilégie la définition du « volume ». Pour faire reconnaître et pallier aux difficultés de recrutement, trois voies ont été envisagées.

1- Modification de la nomenclature des familles professionnelles

Comme tout métier, ceux en lien avec le cheval sont répertoriés par Pôle emploi au répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME). Ce référencement ROME permet à des instituts statistiques tels que la DARES⁴ d'extraire des données statistiques utiles à la reconnaissance des métiers en tension. Or à ce jour, les métiers du cheval ne sont pas tous répertoriés dans une catégorie qui leur est propre, limitant l'extraction fine des données.

2- Inscription sur la liste des métiers en tension

Suite à la concertation du MTPEI (DGEFP⁵) et du ministère de l'Intérieur, l'inscription des métiers de cavalier d'entraînement et de lad-driver nécessiterait, comme pour tous les autres métiers, l'accord des préfets après avis des CREFOP⁶. Cet avis ne peut être établi qu'à la condition que les métiers soient statistiquement reconnus comme en tension d'après une méthode de calcul établie par la DARES.

3- Recrutement de travailleurs étrangers par la voie de droit commun

L'inscription sur la liste des métiers en tension présente peu d'intérêt pour les recrutements longs depuis la mise en place d'une procédure simplifiée pour le recrutement des ressortissants étrangers. Dans la procédure de droit commun, l'employeur doit apporter la preuve que la publication de l'offre par Pôle emploi est restée infructueuse à l'issue d'un délai de 3 semaines. Le service d'équi-ressources avec l'appui de l'AFASEC propose un [document d'accompagnement](#) aux employeurs pour expliquer cette procédure.

Le MTPEI essaie d'obtenir du ministère de l'intérieur une reconnaissance des « Job Boards », tels que celui d'équi-ressources afin que la publication des offres sur ces sites alternatifs à Pôle emploi évite aux employeurs de republier leurs offres auprès de Pôle emploi. Néanmoins, la procédure de basculement automatique des offres d'équi-ressources vers Pôle emploi est d'ores et déjà mise en œuvre par l'IFCE (2016), via une convention d'agrégation entre équi-

⁴ Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques

⁵ Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle

⁶ Comités régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle

ressources et Pôle Emploi pour que les offres basculent directement par un faisceau d'agrégation.

Face à l'impossibilité de voir les métiers du cheval inscrits rapidement sur la liste des métiers en tension, Agnès RIMBERT et Charlène LOURD proposent aux membres du CEF de constituer un groupe de travail pour continuer de dynamiser la synergie entre équi-ressources et Pôle emploi, accompagner les employeurs dans le recrutement de ressortissants étrangers par la voie de droit commun et d'envisager d'autres alternatives.

Échanges avec les membres :

Michel DAVID fait savoir que les CREFOP sont composés d'une seule commission avec des syndicats majoritaires. Or, à ce jour, aucun représentant de syndicat agricole (et donc cheval) n'est présent. Il est donc difficile de défendre les intérêts de la filière par ce biais.

Guillaume HERRNBERGER signale qu'il ne comprend pas la distinction faite entre les terminologies « tension » et « volume ». Agnès RIMBERT rappelle que c'est une décision du MTPEI et qu'il est difficile de revenir sur leur méthode de calcul.

Mathias HEBERT avoue être désappointé par cette présentation et des décisions annoncées. Plusieurs secteurs de notre filière constatent cette pénurie ; il y a donc lieu de se saisir de la question de la reconnaissance de métier en tension et du recrutement de ressortissants étrangers. Le GHN demande à ce que le sujet continue à être suivi dans le cadre du CEF. Il se propose de se rapprocher de la FNSEA⁷ qui a davantage de compétences et de connaissances sur la question.

Olivier SIMON comprend que les indicateurs ne révèlent pas de tension au regard d'autres métiers mais il y a tout de même une augmentation importante des taux. Il est dommage de devoir attendre que la situation se dégrade plus encore pour pouvoir agir.

Charlène LOURD apporte des précisions sur le calcul statistique qui n'est pas celui issu des données de l'OMEFFE. En effet, les CREFOP s'appuient sur la méthode de calcul de la DARES qui en plus de l'analyse des offres d'emploi et des candidatures prend en compte l'enquête de besoin en main d'œuvre (BMO) et la part des demandeurs d'emplois.

Michel DAVID souligne que le calcul des NPEC se justifie aussi en fonction de la reconnaissance de métier en tension. Il y a donc tout intérêt d'y parvenir.

Les membres du CEF considèrent que ce sujet est de grande importance et souhaitent qu'il soit poursuivi.

⁷ Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

14 - Présentation de recherche doctorale et proposition d'action en faveur de l'amélioration des conditions de travail dans les écuries – Charlène LOURD

Michel CHAUVEAU salue la performance réalisée par Charlène LOURD consistant à présenter la thèse de doctorat qu'elle a brillamment soutenue en avril dernier en quelques pages. Cette thèse, soutenue par l'IFCE, au croisement des sciences de l'éducation, de la sociologie et des sciences de gestion, est centrée sur la problématique de l'adéquation (ou l'inadéquation) formation/emploi et la construction des carrières. Elle s'inscrit parfaitement dans les objectifs du CEF. Il se réjouit qu'elle puisse commencer à en rendre compte directement aux membres du CEF.

[Support de diffusion](#)

Exposé :

De 2017 à 2022, une recherche doctorale a été menée sur la question de l'adéquation entre la formation et l'emploi dans les mondes équestres (sport-loisir) et hippiques (courses) à partir de l'étude des carrières de professionnels du cheval. Avant même l'étude des carrières, le premier constat s'est porté sur la construction de la pyramide des âges établie par la Mutualité sociale agricole (MSA) où il apparaît une forte déperdition des travailleurs après l'âge de 25 ans, surtout chez les femmes. Ces départs posent la question des échanges intergénérationnels et donc de l'apprentissage du métier sur le terrain. Alors que la commande de l'IFCE portait sur l'étude de la reconversion, Charlène LOURD a pris le parti d'observer l'ensemble des étapes de carrières, à savoir : l'orientation, la formation, l'insertion, les évolutions de carrière et les bifurcations.

La recherche s'est déroulée autour de trois phases : la codification et l'analyse des CV (2018), l'envoi et l'analyse de questionnaires (2019), la réalisation d'entretiens (2020-2021).

Deux grands types de résultats sont apparus avec, d'une part, la photographie des carrières et donc les caractéristiques de chacune des étapes et, d'autre part, une approche compréhensive du désajustement du lien formation-emploi. Le temps trop restreint pour exposer l'ensemble de ces résultats impose à Charlène LOURD de ne présenter qu'une partie de ses travaux. Elle choisit de s'attarder sur la période de l'insertion, moment le plus propice à l'observation du lien entre la formation et l'emploi. Ce lien ne semble pas véritablement désajusté en début de carrière. C'est davantage en milieu de carrière que des incohérences apparaissent. En interrogeant son échantillon sur les raisons de leurs interruptions, elle remarque que la première raison s'explique par les conditions d'emploi avec pour point d'orgue une rémunération qui ne correspond pas au temps de travail. La deuxième raison provient du manque de reconnaissance, tant sur l'aspect économique qu'humain. Enfin, la troisième raison est celle du manque d'accès à l'emploi. Ce résultat, d'autant plus étonnant au vu du contexte de pénurie de personnel, interroge. L'explication peut se résumer par « trouver un emploi c'est facile, trouver en bon emploi c'est difficile ». En effet, les personnes les plus expérimentées de l'échantillon font savoir que leurs compétences et leur expérience ne sont pas reconnues et que les conditions d'emploi en milieu de carrière sont semblables à celles du début de carrière. Ce manque d'évolution entraîne à terme chez les travailleurs (même passionné) une certaine lassitude et désintérêt pour leur travail.

En conclusion de ces résultats, Charlène LOURD invite les membres du CEF à réfléchir sur des actions communes qui pourraient être mises en œuvre pour améliorer les conditions de travail

et diminuer la souffrance au travail. Ses propos sont illustrés par des exemples d'actions isolées déjà mises en place par différents organismes (conseil des chevaux, MSA, CRE, etc.).

Échanges avec les membres :

Michel DAVID informe que Tanguy DEMURAUX, doctorant en sociologie de la santé et du travail au Centre de recherches en sciences sociales sport et corps (Cresco), travaille sur la qualité de vie au travail des enseignants. Charlène LOURD se mettra en relation avec le doctorant.

Michel DAVID soutient les propos évoqués lors de la présentation et indique que la filière doit s'intéresser davantage à la reconnaissance financière des compétences des salariés. Normalement, plus on a de compétences, plus la reconnaissance financière devrait apparaître. Or, ce n'est pas le cas pour les travailleurs des écuries et haras. Charlène LOURD a fait ce même constat lors de sa recherche avec l'exemple des témoins interrogés : un cavalier de CSI de 20 ans d'expérience percevait un salaire de 1 500€ net pour un total de 336 heures de travail par mois.

Gilbert de KEYSER informe qu'il a créé en 2000 un site internet sur les métiers du cheval puis écrit un livre sur le sujet. Il était contacté par les salons pour intervenir et faisait face à des questions d'interruption de carrière. Il y a un hiatus entre l'idée des métiers du cheval et la réalité. L'idée était très romantique, surtout pour les femmes. L'idée reste romantique en début de carrière, puis s'effiloche. La plupart arrêtent ce métier, surtout après leur premier enfant. On s'est posé la question des solutions à ce problème mais sans solution à cette époque. Charlène LOURD précise que certaines femmes arrêtent leur carrière pour des questions d'organisation, mais aussi par peur d'être accidentées ou de mourir dans un accident du travail. Les métiers du cheval sont des métiers à risque. Ce sujet n'est pas suffisamment abordé lors des orientations.

L'ordre du jour dense de cette réunion laisse peu de place au débat, Charlène LOURD propose de se rapprocher des membres d'ici le prochain CEF pour recueillir leurs avis sur la question. En fonction de leur besoin, le sujet pourra de nouveau être inscrit à l'ordre du jour du CEF n°8.

15 - Actualité des membres, le CNOV : Présentation du nouvel Atlas Vétérinaire – Jacques GUÉRIN

Michel CHAUVEAU remercie vivement le Dr Jacques GUÉRIN, président du Conseil national de l'ordre des vétérinaires (CNOV) d'avoir accepté, malgré son emploi du temps très contraint, de présenter en visioconférence l'Atlas vétérinaire réalisé récemment par le CNOV, pour la partie qui concerne le secteur équin, et d'avoir réalisé un support de présentation particulièrement clair et précis, qui sera très utile pour les représentants de la filière.

[Support de diffusion](#)

Exposé :

Dans le cadre de son Atlas Vétérinaire, le CNOV propose au CEF une présentation de la démographie des vétérinaires équins. Au total 20 197 vétérinaires sont inscrits au tableau de l'Ordre dont 3 293 exercent la spécialité équine (exclusivement ou mixte). Les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes à exercer cette spécialité. L'âge moyen de ces professionnels est de 41,24 ans.

Le calcul de la balance entre les entrants et les sortants chez les vétérinaires équins affiche un résultat positif de +77. Depuis 2020, l'Ordre compte +6,9% de vétérinaires avec une compétence équine. Il n'existe donc pas de crise de vocation pour cette spécialisation, en revanche le *turn over* dans cette spécialité est plus élevé que chez les autres espèces. Les risques liés à la manipulation des chevaux et la plus faible rémunération peuvent expliquer ces départs.

Échanges avec les membres :

Jean-Roch GAILLET remercie Jacques GUÉRIN de son intervention et des relations étroites qui sont entretenues avec le CEF. Il précise que la profession fait face à plusieurs changements.

- 1- Le changement de pratique avec le développement des vétérinaires itinérants entraîne une diminution des coûts du fait d'un investissement moindre qu'en clinique.
- 2- Dans les zones rurales, il y a une augmentation des coûts qui s'explique par des trajets longs entre les clients.
- 3- Le nombre de vieux chevaux augmente et implique des frais vétérinaires importants. Dans les zones faiblement dotées de vétérinaires équins, des propriétaires de chevaux prennent des décisions alternatives.

Jacques GUERIN confirme et précise qu'un travail est mené actuellement sur la gestion des soins de fin de vie par la profession vétérinaire. C'est un véritable sujet car il y a une obligation de suivi des soins.

Olivier SIMON questionne le CNOV sur le solde calculé entre les entrants et les sortants : la diminution du temps de travail peut-elle s'expliquer par une part plus importante des femmes dans la profession ou est-elle dûe à une recherche d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle ? Jacques GUÉRIN indique que ce changement n'est pas lié à la féminisation mais à un changement sociétal. Cela s'étend vers les générations expérimentées. Il y a aussi un besoin de reconnaissance des compétences. En sortie d'école les jeunes diplômés cherchent à se rassurer sur leurs compétences. Ils ont parfois un contrat de travail et un contrat de stage, ce qui est source d'abus. Ceci a pour conséquence de les détourner de leur envie de travailler dans ce domaine. Les vétérinaires indépendants ont beaucoup de demande, il y a donc de la compétition pour obtenir les postes avec en face une qualité de travail pas toujours suffisante. Pour cette raison, le CNOV engage une étude sur la souffrance au travail pour tenter de comprendre les abandons de carrière avant 40 ans.

16 – Actualité des membres, le PFP de l'IFCE : Nombre croissant de candidats au Certificat d'aptitude aux fonctions d'inséminateur équin – Maud DUPUY D'UBY

Ce sujet n'avait pu être réellement étudié lors de la précédente réunion plénière du CEF, le Dr Jacques GUÉRIN ayant eu un empêchement de dernier moment. Un échange s'est tenu récemment entre l'IFCE et le CNOV, permettant d'étudier cette question dans des conditions de préparation satisfaisante.

[Support de diffusion](#)

Exposé :

En tant qu'organisme de formation, l'IFCE (jumenterie du Haras national du Pin) est le seul établissement à pouvoir dispenser la formation au certificat d'aptitude aux fonctions d'inséminateur équin. Actuellement, le nombre de candidatures à ce certificat est tel que l'IFCE ne peut répondre favorablement à l'ensemble des demandes de formation. Le Pôle formation de l'IFCE s'interroge sur la manière de répondre à cette demande croissante et saisit le CEF pour aider à cette réflexion.

Des premiers axes de réflexion ont été proposés sur la sélection des candidats (sélection en fonction du projet professionnel par exemple), les conditions d'exercice de l'activité d'insémination ainsi que la répartition des centres d'insémination et l'accompagnement de ces derniers. Pour poursuivre ces réflexions, il est proposé de constituer un groupe de travail composé du ministère de l'agriculture (certificateur), du pôle formation de l'IFCE, du pôle accompagnement à la filière de l'IFCE, du CNOV, de l'AVEF⁸, de la FSVF⁹ et de l'association des inséminateurs équins.

Maud DUPUY d'UBY, à l'initiative de ce sujet, serait pilote du groupe. Elle questionne sur la pertinence de la création d'un groupe de travail pour répondre à cette problématique. Le cas échéant, elle invite les membres du CEF à se manifester s'ils souhaitent intégrer le groupe.

Échanges avec les membres :

Olivier SIMON se rattache à l'étude précédemment présentée sur l'élevage de chevaux de sport pour constater que cette prestation étaient proposées par les professionnels. Mieux vaut focaliser la formation aux professionnels et exclure les amateurs. Maude DUPUY d'UBY confirme que cette activité est identifiée dans leurs ressources économiques, si le nombre de formés est démultiplié, le risque est de perturber l'équilibre financier des professionnels de l'élevage.

Cécile LATHÉLIZE se propose de rapporter la question aux élus de la SHF pour connaître leur positionnement.

Maud DUPUY d'UBY s'interroge sur la présence potentielle du trot. Charlène LOURD se rapproche des représentants de ce secteur pour fournir les contacts.

Joël RIGAL dit que beaucoup de jeunes veulent s'orienter vers ce certificat après leur BTSa Productions animales. Le MASA aimerait que ce BTSa puisse être reconnu dans les prérequis du certificat.

⁸ Association vétérinaire équins de France

⁹ Fédération des syndicats vétérinaires de France

Marion LEVEAU propose d'ajouter à ce groupe de travail les usagers de cette prestation pour connaître leurs besoins. Maud DUPUY d'UBY indique qu'à ce jour les prérequis exigés et envisagés seraient l'expérience professionnelle en élevage et/ou un diplôme agricole de niveau 4. Ces BTS devraient donc normalement avoir les prérequis nécessaires.

Mathias HEBERT constate que les syndicats d'éleveurs sont absents de la liste.

Jacques GUÉRIN manifeste son inquiétude face au manque de pratique. Si des personnes sont formées pour n'inséminer que 2 à 3 juments par an, on peut craindre un manque de dextérité due à l'absence d'expérience. Cette situation pourrait entraîner un mal être pour les équidés. D'autre part, il convient d'être vigilant sur la faisabilité réglementaire. L'acte d'inséminer ne peut être détaché de l'échographie réalisée par un vétérinaire pour s'assurer de la bonne gestation. La question à se poser est celle du nombre : avons-nous suffisamment d'inséminateur et leur maillage territorial est-il satisfaisant ? Enfin, il indique également que la constitution de ce groupe sert à un premier travail de défrichage ; il faut donc veiller à ne pas être trop nombreux.

Michel CHAUVEAU conclut que le CEF estime nécessaire de travailler sur le sujet et qu'un groupe de travail doit-être mis en place. Les membres du CEF se rapprochent de Maud et/ou de Charlene afin de communiquer les coordonnées des personnes désireuses d'intégrer le groupe de travail.

17 - Commande d'étude à l'OMEFFE : Le métier d'artiste équestre – Gilbert de KEYSER (SNAE) et Isabelle DEFOSSEZ (FFE)

Le syndicat national des artistes équestres (SNAE) a saisi le DG de l'IFCE et le président du CEF le 27 mars dernier en vue de la réalisation d'une étude destinée à décrire « *la réalité de l'activité des artistes équestres afin d'objectiver au mieux les besoins* ». Une réponse lui a été faite, précisant à quelles conditions elle pouvait être réalisée et suggérant que d'autres commanditaires s'y associent. C'est le cas avec la FFE.

Par ailleurs, comme convenu lors du CEF du 6 avril, le CEF devenant l'instance de gouvernance des études de l'OMEFFE, ce projet d'étude est soumis à son avis selon la procédure établie. Le fait que les commanditaires la présentent eux-mêmes est, pour le président du CEF, une démarche nécessaire et un signe très positif de leur engagement.

[Support de diffusion](#)

Exposé :

La naissance de ce projet d'étude s'est faite par la rencontre du Syndicat national des artistes équestres et de la Fédération française d'équitation lors du salon de Cheval Passion de 2022 avec cette volonté commune de définir plus clairement l'activité d'artiste équestre et plus précisément le statut de ces professionnels. En effet, l'exercice de ce métier se caractérise par une pluriactivité qui se justifie par l'impossibilité de vivre exclusivement du spectacle. La pluriactivité entraîne la création de plusieurs structures pour un même professionnel causant des problématiques fiscales, juridiques et sociales du fait d'un cumul de statuts soumis à différentes réglementations. Tandis que les artistes équestres emploient des chevaux pour leur activité, [l'article 311-1 du code rural](#) définissant les activités agricoles exclu de son champ d'application le spectacle équestre. Cette situation soulève, entre autres, comme problématiques le manque d'accès au foncier, l'absence d'aides agricoles et de protections des indépendants.

La réalisation d'une étude sur les artistes équestres permettrait de :

- recenser les professionnels
- analyser le métier et ses problématiques de manière objective

Pour y parvenir, les commanditaires s'engagent à mobiliser leurs ressources humaines voire financières en fonction des besoins de l'étude et de l'OMEFFE.

Échanges avec les membres :

Clémentine BONNIN souligne que la Fédération des conseils des chevaux a relancé les observatoires économiques régionaux. Dans la mesure où les artistes équestres sont inclus dans cet observatoire, il serait opportun de se rapprocher d'eux.

Les membres ne s'opposant pas à la réalisation de cette étude, Michel CHAUVEAU valide le projet. L'OMEFFE débutera la recherche dès la fin d'année 2022.

18 – Questions diverses

Actualisation du décompte des emplois – Françoise CHASTANET

Le dernier décompte des emplois, permettant à l'IFCE de donner une information très détaillée des réalités professionnelles de la filière a été effectué en 2017 et a permis des publications en 2018. Il est habituellement actualisé tous les cinq ans. Il convient donc statuer sur son renouvellement. Une forte mobilisation des membres de la filière est nécessaire pour assurer la qualité du recueil des données.

[Support de diffusion](#)

Exposé :

L'estimation du nombre d'emplois est une donnée que l'ensemble de la filière utilise. À ce titre et après 5 ans, l'OMEFFE propose au CEF de l'actualiser. Pour ce faire, l'OMEFFE envisage de s'appuyer sur les nouvelles données sociales (CASD), sur une mise à jour des listings existants et sur des enquêtes complémentaires. L'OMEFFE estime que ce travail nécessitera 1 ETP supplémentaire et l'appui RH de l'OESC.

S'ils valident ce projet, les membres du CEF seront mobilisés pour diffuser à leur réseaux les enquêtes complémentaires.

Échanges avec les membres :

Michel DAVID indique qu'il est difficile d'expliquer l'écart entre les données chiffrées de la MSA et celles de l'OMEFFE. Pascale HEYDEMANN rappelle que les données diffusées par l'OMEFFE comprennent en périmètre plus large que celui de la MSA qui se focalise sur les salariés.

Olivier SIMON indique utiliser ces données très régulièrement. Il est important et intéressant d'avoir ces données globales. Si elles ne sont peut-être utilisées dans les négociations, elles servent et sont reprises par les ministères. C'est une première information qui montre la diversité de la filière.

Mathias HEBERT confirme que ces données issues de l'IFCE apportent de la légitimité ce qui facilite les échanges avec les instances.

Françoise CHASTANET demande aux membres si l'actualisation tous les 5 ans correspond à leur besoin.

Olivier SIMON considère que ce laps de temps est suffisant mais vu le contexte réduire l'actualisation à 3 ans permettrait de noter plus rapidement les évolutions.

Pascale HEYDEMANN rappelle qu'avec la base de données CASD il pourrait y avoir des données annuelles sous conditions de poser des questions précises.

Michel CHAUVEAU conclut que cet outil est utile pour la filière. L'actualisation est donc nécessaire.

19 - Clôture de la 7^{ème} réunion plénière – Date et lieu de la réunion suivante du CEF

La 8^{ème} séance plénière du CF se tiendra les **5 et 6 avril 2023** et sera accueillie par l'AFASEC à **Chantilly**.

A ce jour, le planning envisagé serait celui-ci :

Mercredi 5 avril :

- 14h00 1^{ère} session de travail
- 18h00 visite de l'hippodrome de chantilly, suivi des courses en semi-nocturne
- 19h30 récupération des chambres
- 20h30 dîner-buffet sur l'hippodrome

Jeudi 6 avril :

- 6h00 rencontre en plusieurs groupes chez des entraineurs et sur les pistes
- 7h30 visite du campus de Gouvieux et petit déjeuner
- 9h00 2^{ème} session de travail
- 12h00 visite d'EPONA
- 12h45 déjeuner
- 14h00 3^{ème} session de travail
- 16h00 fin de la réunion

Pour dynamiser les échanges, de nouveaux formats de présentation et de réflexion seront proposés.

Michel CHAUVÉAU conclut la réunion en remerciant de nouveau la FFE pour son accueil et les membres du CEF pour leur participation active. Il s'efforcera de tenir compte des avis émis pour l'amélioration du fonctionnement du CEF, notamment sur la priorisation des sujets (et, peut-être, en réservant un temps d'échange plus important sur certains d'entre eux). Il a noté certaines questions évoquées en séance (liaisons entre équi-ressources et Pôle emploi, questions de « romage », NPEC, etc.) qui devront certainement faire l'objet d'approfondissements. Il souhaite à chacune et chacun un bon retour.

&&&&